

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2014-09-296

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 août 2014;
- 3. Pétitions**
 - 3.1 Pétition de sinistrés des inondations du lac d’Argent;
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Entrée en vigueur du plan d’urbanisme 2014-04 de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton;
 - 4.2 Lettre de Bolton-Est – Service incendie;
 - 4.3 Résolution du canton de Stanstead concernant le « Wakeboard »;
 - 4.4 Résolution du village d’Ayer’s Cliff concernant l’utilisation de gyrophares verts – pompiers temps partiel;
 - 4.5 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement 2014-16 modifiant le règlement 2012-08 (autoroute);
 - 4.6 Lettre de M. Daniel Faucher concernant un lieu dédié à la mémoire de Mme Marjolaine Hébert;
 - 4.7 Accusé de réception du MTQ de la demande d’installation d’un égout pluvial à l’intersection des rues des Pins et Principale;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Rapport verbal du président du comité administratif de la rencontre du 7 août 2014;
 - 5.3 Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d’Eastman;
 - 5.4 Adoption de la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail;

5.5 Modifications à la police d'assurance de la municipalité d'Eastman;

6. Administration financière

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2014;

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2014;

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2014;

6.4 Acceptation du décompte progressif # 1 – Reconstruction du barrage du Lac Orford;

6.5 Acceptation du décompte progressif # 11 – Infrastructures d'eau potable;

6.6 Acceptation du décompte progressif # 12 – Infrastructures d'eau potable;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 14 août 2014;

7.2 Fermeture de la rue des Pins dans le cadre des Journées de la Culture;

7.3 Comité intermunicipal de loisir;

7.4 Embauche d'un surveillant d'activités pour les activités du volleyball et de badminton;

7.5 Mandat pour les activités de Tai Chi;

7.6 Mandat pour les cours d'anglais;

7.7 Mandat pour les activités de loisirs;

7.8 Réfection des jeux d'enfants;

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

8.2 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);

9. Travaux publics

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 19 août 2014;

9.2 Acquisition d'une souffleuse à neige;

9.3 Déneigement de la piste cyclable entre la rue Principale et le chemin des Diligences;

9.4 Installation de bermes sur le chemin de la Tourterelle;

9.5 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

9.6 Passage piétonnier au village;

9.7 Creusage de fossé rue des Pins;

9.8 Appel d'offres public pour le pavage de la rue des Pins et d'une partie du chemin Bellevue;

9.9 Entretien et déneigement du chemin du Parc;

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 21 août 2014;

10.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la vidange, la collecte, le transport et la disposition des boues des fosses septiques pour le territoire de la municipalité d'Eastman et octroi du contrat s'il y a lieu;

10.3 Embauche de Mme Isabelle Perreault à titre d'employée régulière;

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet et août 2014;

10.5 Demande à la MRC de Memphrémagog d'une étude concernant la rivière Missisquoi;

10.6 Offre de service de RAPPEL pour le secteur des chemins du Hibou, du Cèdre et du Merisier;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 juillet 2013;

11.2 Demande de certificat d'abattage d'arbres dans une zone agricole;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de M. Martin Petit pour modifier le toit de sa résidence au 18 rue du Bourg, lot 4 379 933;
- 13.2 Demande de M. André St-Julien pour construire un cabanon de 8 x 12 pi. au 68 rue de la Sucrierie, lot 4 379 900;
- 13.3 Demande de Mme Véronique Suzanne pour changer le toit de sa remise en bardeau par de la tôle rouge comme sa résidence, au 11 rue du Cap, lot 4 379 732;
- 13.4 Demande de M. Maxime St-Hilaire pour construire une résidence unifamiliale de 34 x 20 pi. sur le chemin du Sous-Bois, lot 2 236 810;
- 13.5 Demande de M. Jimmy Bilodeau pour installer un enseigne au 587 rue Principale, lot 4 380 458;
- 13.6 Demande de M. Robert Nadeau pour changer son revêtement de bois bleu par du Malbec de couleur bois au 77C chemin du Cèdre;
- 13.7 Demande de M. Karl Marcellin pour installer un cabanon de 10 x 12 pi au 22 rue Missisquoi, lot 4 380 149;
- 13.8 Demande de M. Richard Alloiteau pour installer une porte sur le côté latéral du bâtiment au 343 rue Principale, lot 4 380 155;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2014;

15. Avis de motion

16. Règlements

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 4 août 2014;

RÉSOLUTION 2014-09-297

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Pétition de sinistrés des inondations du lac d'Argent;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Entrée en vigueur du plan d'urbanisme 2014-04 de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton;

Le conseil prend acte.

4.2 Lettre de Bolton-Est – Service incendie;

Le conseil prend acte.

4.3 Résolution du canton de Stanstead concernant le « Wakeboard »;

Le conseil prend acte.

4.4 Résolution du village d'Ayer's Cliff concernant l'utilisation de gyrophares verts – pompiers temps partiel;

Le conseil prend acte.

4.5 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement 2014-16 modifiant le règlement 2012-08 (autoroute);

Le conseil prend acte.

4.6 Lettre de M. Daniel Faucher concernant un lieu dédié à la mémoire de Mme Marjolaine Hébert;

Le conseil prend acte.

4.7 Accusé de réception du MTQ de la demande d'installation d'un égout pluvial à l'intersection des rues des Pins et Principale;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant l'organisme de médiation citoyenne « Le Pont », la rencontre des municipalités du secteur Ouest au sujet du développement de ce secteur et le Transport des Alentours.

5.2 Rapport verbal du président du comité administratif de la rencontre du 7 août 2014;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et président de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 7 août 2014.

5.3 Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2014-09-298

ATTENDU la nécessité de préciser certains éléments de la politique de travail adoptée en décembre 2012 afin de rendre plus facile son application;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil adopte la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d'Eastman datée du mois d'août 2014;

QUE la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d'Eastman datée du mois d'août 2014 remplace tout autre document antérieur;

QUE la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d'Eastman entre en vigueur à partir du 2 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Adoption de la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail;

RÉSOLUTION 2014-09-299

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la politique actuelle portant sur le harcèlement psychologique adoptée en 2006;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil adopte la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail datée du mois d'août 2014;

QUE la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail datée du mois d'août 2014 remplace tout autre document antérieur;

QUE la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail entre en vigueur à partir du 2 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Modifications à la police d'assurance de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2014-09-300

ATTENDU QUE le comité administratif a analysé l'ensemble des clauses et couvertures contenues à la police d'assurance de la municipalité;

ATTENDU les recommandations soumises par le comité administratif dans son compte-rendu de réunion du 7 août 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre les recommandations du comité administratif à notre assureur afin d'inclure les options suivantes :

- Augmentation de la franchise à la section « Responsabilité civile générale » à 5 000 \$ au lieu de 1 000 \$ pour une économie de 1 147 \$ sur la prime d'assurance;
- Augmentation de la limite en « Responsabilité civile du refoulement des égouts » de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ pour une surprime annuelle de 815 \$;
- Ajout de la couverture d'assurance au montant de 6 000 \$ pour le gazébo installé au *Parc du temps qui passe*, avec une franchise de 2 500 \$ pour une prime annuelle de 42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2014;

RÉSOLUTION 2014-09-301

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 août 2014 au montant de **850 046,46 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2014;

RÉSOLUTION 2014-09-302

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 août 2014 et ce, pour un montant de **37 253,73 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2014;

RÉSOLUTION 2014-09-303

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 août 2014, et ce, pour un montant de **51 513,34 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif # 1 – Reconstruction du barrage du Lac Orford;

RÉSOLUTION 2014-09-304

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 1 soumis le 21 août 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accepte le décompte progressif # 1 pour les travaux de reconstruction du barrage du Lac Orford;

QUE le conseil autorise le paiement à Construction et Expertise P.G du décompte progressif #1 au montant de 263 036,48 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Acceptation du décompte progressif # 11 – Infrastructures d’eau potable;

RÉSOLUTION 2014-09-305

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 11 soumis le 27 août 2014

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accepte le décompte progressif # 11 pour les travaux d’infrastructures d’eau potable;

QUE le conseil autorise le paiement à Construction Longer de la facture 14 -0460 inc, au montant de 76 647,05 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.6 Acceptation du décompte progressif # 12 – Infrastructures d’eau potable;

RÉSOLUTION 2014-09-306

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 12 soumis le 27 août 2014 pour la libération de la retenue de 5 % au 11 juin 2014 (date de la réception provisoire des ouvrages);

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte le décompte progressif # 12 pour les travaux d’infrastructures d’eau potable;

QUE le conseil autorise le paiement à Construction Longer inc de la facture 568, au montant de 148 138,20 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 14 août 2014;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité intermunicipal en loisirs fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 14 août 2014.

7.2 Fermeture de la rue des Pins dans le cadre des Journées de la Culture;

RÉSOLUTION 2014-09-307

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue des Pins, entre 12h00 et 16h00, le 27 septembre 2014 pour la tenue de l’activité au *Parc du temps qui passe*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Comité intermunicipal de loisirs;

RÉSOLUTION 2014-09-308

ATTENDU QUE plusieurs membres bénévoles se sont retirés du comité;

ATTENDU QUE la relève est difficile à trouver;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman dispose de ressources pour maintenir ce comité et assumer plusieurs responsabilités;

ATTENDU QUE les maires de l'ouest ont discuté de ce sujet lors de leur rencontre du mois de juillet 2013;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil de la municipalité d'Eastman officialise la prise en charge de ce comité par la municipalité d'Eastman selon les orientations suivantes :

- Le maintien du comité formé de représentants élus nommés par chacun des conseils;
- La tenue de 4 rencontres du comité par année afin de donner son consentement à la programmation et pour l'adoption du bilan de fin de session;
- Le maintien de l'entente entre l'école du Val-de-Grâce et les municipalités participantes.

QUE le conseil de la municipalité d'Eastman reconnaît que le représentant élu a l'autorité nécessaire et décisionnelle pour définir les orientations du comité intermunicipal de loisirs;

QUE le rôle de la municipalité d'Eastman soit à la définition de la programmation, la proposition de nouveautés, la recherche, l'embauche et l'établissement des conditions des professeurs, la coordination des inscriptions, la rédaction du bilan annuel, la gestion comptable et les assurances;

QUE le conseil de la municipalité d'Eastman place dans un fonds distinct les sommes générées par les activités pour le bénéfice de la programmation et de l'école sauf tous les frais réels à la coordination et gestion des activités de la municipalité d'Eastman;

QUE la municipalité d'Eastman s'engage à rembourser une partie des frais supplémentaires non couverts par les sommes générées par les activités, selon la répartition convenue par le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche d'un surveillant pour les activités du volleyball et de badminton;

RÉSOLUTION 2014-09-309

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin

appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Antoine Dugas comme employé temporaire, à temps partiel, au poste de surveillant des activités de volleyball et de badminton dans le cadre des activités du comité intermunicipal de loisirs au taux du salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Mandat pour les activités de Tai Chi;

RÉSOLUTION 2014-09-310

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil donne à **Institut de Taoïsme Fung Loy Kok**, le mandat d'animation du cours de Tai Chi, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 375 \$;

QUE ce mandat soit confié conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Mandat pour les cours d'anglais;

RÉSOLUTION 2014-09-311

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil donne à **École de langue Immersion**, le mandat d'animation de deux cours d'anglais, pour une durée de douze (12) semaines chacun, au coût total de 1 920 \$;

QUE ce mandat soit confié conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2014-09-312

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil donne à :

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du lundi, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 380 \$;

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du samedi, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 1 150 \$;

Mme Marysole Gagnière, le mandat d'animation du cours de danse contemporaine, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 720 \$;

M. Marc-Antoine Boudreau, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour enfants, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 540 \$;

M. Marc-Antoine Boudreau, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour adultes, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 540 \$;

Mme Géréarda Garcia, le mandat d'animation du cours d'espagnol, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 2 340 \$ pour les deux niveaux;

Mme Mélanie Gusella, le mandat d'animation du cours d'initiation aux techniques de cirque, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 650 \$;

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Réfection des jeux d'enfants;

RÉSOLUTION 2014-09-313

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité accorde un budget maximal de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour la réfection de la surface des jeux d'enfants en sable répondant aux normes;

ET QUE le montant de ces travaux soit pris dans le Fonds pour fins de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte et le conseiller Maurice Séguin fait un rapport verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 29 août 2014.

8.2 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);

RÉSOLUTION 2014-09-314

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le directeur du service incendies à participer au colloque annuel de l'ATPIQ qui se déroulera les 2 et 3 octobre 2014 à Trois-Rivières, au coût de 235 \$;

QUE les dépenses reliées à ce colloque soient remboursable selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 19 août 2014;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 août 2014.

9.2 Acquisition d'une souffleuse à neige;

RÉSOLUTION 2014-09-315

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise l'achat d'une souffleuse à neige pour un montant de 3 218 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Déneigement de la piste cyclable entre la rue Principale et le chemin des Diligences;

RÉSOLUTION 2014-09-316

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité fasse déneiger la piste cyclable, entre la rue Principale et le chemin des Diligences, par les employés municipaux pour la saison hivernale 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Installation de bermes sur le chemin de la Tourterelle;

RÉSOLUTION 2014-09-317

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise l'aménagement de six (6) bermes dans les fossés du chemin de la Tourterelle, au coût approximatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables, par Excavation Richard Bouthillette inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

RÉSOLUTION 2014-09-318

ATTENDU l'entretien récurrent du pavé uni servant de trottoir pour la traverse de la route 245 au village;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité demande au MTQ de retirer le pavé uni de l'intersection des routes 245 et 112 (Principale), de paver en asphalte cette intersection et d'assurer la sécurité des piétons pour la traverse par un marquage au sol adéquat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Passage piétonnier au village;

RÉSOLUTION 2014-09-319

ATTENDU le manque de sécurité pour les piétons lorsqu'ils traversent la rue Principale à Eastman (route 112);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité demande au Ministère des transports du Québec un marquage au sol permettant la traverse de la rue Principale aux intersections des rues Martin, Lapointe, des Pins et George-Bonnallie;

QUE ce marquage au sol soit accompagné de panneau « Priorité aux piétons »;

ET QUE ces aménagements soient faits pour le printemps 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Creusage des fossés sur la rue des Pins;

RÉSOLUTION 2014-09-320

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise le creusage des fossés sur la rue des Pins pour un montant maximal de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Appel d'offres public pour le pavage de la rue des Pins et d'une partie du chemin Bellevue;

RÉSOLUTION 2014-09-321

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour les 3 éventualités suivantes :

- pavage d'une partie du chemin Bellevue;
- pavage de la rue des Pins;
- pavage de la rue des Pins et d'une partie du chemin Bellevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Entretien et déneigement du chemin du Parc;

RÉSOLUTION 2014-09-322

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre de membres du conseil municipal avec les citoyens dont les propriétés sises dans la municipalité d'Eastman donnent sur le chemin du Parc, le conseil a pris connaissance de divers documents;

ATTENDU QUE le conseil estime approprié d'approfondir ce dossier avant d'arrêter sa décision;

ATTENDU QUE le conseil souhaite accompagner les résidents de ce secteur dans la recherche d'une solution permanente, d'ici juillet 2015, en ce qui concerne la responsabilité de l'entretien et du déneigement de la rue du Parc dont l'emprise se situe dans le Parc du Mont-Orford;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, il apparaît approprié de constituer un comité composé d'un représentant désigné par les résidents du secteur de la rue du Parc, d'un représentant désigné par la SÉPAQ ou, le cas échéant, par le ministère responsable de cet organisme, à titre de responsable de la gestion du Parc du Mont-Orford et d'un représentant désigné par la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE dans l'attente qu'une solution relative à l'entretien et au déneigement de la rue Parc soit convenue d'ici juillet 2015, le statu quo soit maintenu relativement à l'entretien et au déneigement de la rue du Parc;

QU'un comité composé d'un représentant désigné par les résidents du secteur de la rue du Parc, d'un représentant désigné par la SÉPAQ ou, le cas échéant, par le ministère responsable de cet organisme, responsable de la gestion du Parc du Mont-Orford et d'un représentant désigné par la municipalité soit dûment constitué et qu'il fasse rapport au Conseil de ces travaux après chacune de ces séances;

QUE M. Yvon Laramée, maire de la municipalité, soit désigné comme représentant de la municipalité au sein de ce comité;

QUE la directrice générale de la municipalité assume la coordination de ce comité y compris son secrétariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 21 août 2014;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 août 2014.

10.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la vidange, la collecte, le transport et la disposition des boues des fosses septiques pour le territoire de la municipalité d'Eastman et octroi du contrat;

RÉSOLUTION 2014-09-323

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la vidange, collecte, transport et disposition des boues de fosses septiques pour son territoire dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2014 à 11h00, à l'hôtel de ville d'Eastman;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres mentionné au paragraphe précédent à savoir :

- Beaugard fosses septiques ltée
- Groupe Deslandes Fortin inc
- Gaudreau environnement inc

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées postérieurement;

ATTENDU QUE les trois soumissions ont été trouvées conformes;

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

Soumissionnaires	Prix 2015		Prix 2016		Prix 2017		Prix 2018	
	Unitaire*	Total*	Unitaire*	Total *	Unitaire*	Total*	Unitaire*	Total*
Beaugard fosses septiques ltée	164,69 \$	109 189,47 \$	164,69 \$	98 319,93 \$	164,69 \$	109 189,47 \$	164,69 \$	98 319,93 \$
Deslandes Fortin inc	149,50 \$	99 118,50 \$	152,49 \$	91 036,53 \$	155,53 \$	103 116,39 \$	158,65 \$	94 714,05 \$
Gaudreau environnement inc	233,68 \$	154 929,84 \$	238,36 \$	142 300,92 \$	243,13 \$	161 195,19 \$	247,99 \$	148 050,03 \$

*montant avant taxes

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil adjuge le contrat concernant la vidange, collecte, transport et disposition des boues septiques à prix unitaire pour un mandat de 4 années à compter de 2015, à l'entrepreneur Groupe Deslandes Fortin inc aux prix énoncés ci-haut plus les taxes applicables et aux conditions et termes édictés aux documents utilisés par la municipalité pour cet appel d'offres;

QUE les documents d'appel d'offres et ses addendas ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur font partie intégrante du contrat;

QUE le conseil offre le service de vidange additionnelle aux citoyens(ennes) dont la vidange est planifiée pour l'année en cours et ce, pour et en remplacement de

celle régulièrement prévue au prix établi par l'entrepreneur dans sa soumission sous la rubrique « Prix unitaire pour l'exécution d'une vidange additionnelle »;

QUE la présente résolution fasse partie intégrante du contrat;

QUE le conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débiter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes les dispositions de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Embauche de Mme Isabelle Perreault à titre d'employée régulière;

RÉSOLUTION 2014-09-324

ATTENDU la fin de probation de Mme Perreault prévue le 26 août 2014;

ATTENDU QU'une évaluation de Mme Perreault a été faite par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 21 août 2014;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière dans son rapport daté du 21 août 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Isabelle Perreault au poste d'inspectrice en environnement (et soutien en urbanisme) à titre d'employée régulière;

QUE les conditions de cette embauche soient celles édictées à la Politique de gestion des ressources humaines adoptée le 2 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet et août 2014;

Le conseil prend acte.

10.5 Demande à la MRC de Memphrémagog d'une étude concernant la rivière Missisquoi;

RÉSOLUTION 2014-09-325

ATTENDU la pétition reçue des résidents du lac d'Argent;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité demande à la MRC de Memphrémagog de faire une étude hydrologique et d'impact environnemental portant notamment sur les remblais effectués par le Ministère des transports du Québec (MTQ) il y a plusieurs années sur le territoire des municipalités de Bolton-Est et de St-Étienne-de-Bolton, lesquels remblais pourraient être susceptibles de causer un effet d'étranglement de la rivière Missisquoi et de ce fait aggraver les inondations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Offre de service de RAPPEL pour le secteur des chemins du Hibou, du Cèdre et du Merisier;

RÉSOLUTION 2014-09-326

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a réservé au budget du comité consultatif en environnement (CCE) un montant de 2 870 \$ pour la caractérisation des fossés, secteur du delta du chemin du Hibou;

ATTENDU QUE ce projet de caractérisation émane des actions de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc (APELS);

ATTENDU QUE L'APELS a fait une demande d'offres de services pour réaliser ce projet;

ATTENDU l'offre de services de RAPPEL;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil indique son accord à cette offre de services à l'APELS;

QUE le conseil encourage l'APELS à poursuivre le projet en ce sens;

QUE la municipalité versera à l'APELS le montant de 1 850 \$ à l'APELS sur preuve de la réalisation du projet;

QU'une copie du rapport final soit transmise à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 juillet;

Le Conseil prend acte.

11.2 Demande de certificat d'abattage d'arbres dans une zone agricole;

RÉSOLUTION 2014-09-327

ATTENDU QUE le terrain se situe dans une érablière au sens de la loi, lot 2 457 323, 2 457 324 et 2 457 092 de la zone AF-3;

ATTENDU QUE la demande concerne 23 hectares dans une érablière;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2012-08 autorise ce type de coupe;

ATTENDU QU'une demande de permis a fait l'objet d'une analyse par M. Emilio Lembo ing. f. à la MRC de Memphrémagog et a été acceptée conditionnellement à une autorisation de la CPTAQ;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil recommande l'acceptation de la demande de certificat d'abattage d'arbres dans la zone agricole pour les lots 2 457 323, 2 457 324 et 2 457 092 selon les termes indiqués à la demande puisqu'elle est conforme aux dispositions du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande pour modifier le toit de la résidence au 18 rue du Bourg, lot 4 379 933;
- 13.2 Demande pour construire un cabanon de 8 x 12 pi. au 68 rue de la Sucrierie, lot 4 379 900;
- 13.3 Demande pour changer le toit de sa remise en bardeau par de la tôle rouge comme sa résidence, au 11 rue du Cap, lot 4 379 732;
- 13.4 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 34 x 20 pi. sur le chemin du Sous-Bois, lot 2 236 810;
- 13.5 Demande pour installer un enseigne au 587 rue Principale, lot 4 380 458;
- 13.6 Demande pour changer son revêtement de bois bleu par du Malbec de couleur bois au 77C chemin du Cèdre;
- 13.7 Demande pour installer un cabanon de 10 x 12 pi au 22 rue Missisquoi, lot 4 380 149;
- 13.8 Demande pour installer une porte sur le côté latéral du bâtiment au 343 rue Principale, lot 4 380 155;

RÉSOLUTION 2014-09-328

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 août 2014 (rés. 2014-32);

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2014;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

Aucun

16. RÈGLEMENTS

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. André Riedl aurait voulu que la résolution concernant la rivière Missisquoi soit dans la section « sécurité publique » et non dans « hygiène du milieu et environnement ».

Mme Estelle Dufour annonce que l'AFEAS lance son programme pour l'année soit le Programme Vert Verre : ramassage de la vitre.

Mme Francine Doucet se questionne sur la réglementation pour les maisons bi-génération, dont la sienne.

M. Jean-Jacques Dinand se questionne sur les raisons pour lesquelles le conseil municipal a adopté une résolution pour modifier le règlement de nuisances. Il expose les différentes nuisances que le Cabaret Eastman lui occasionne.

M. Gérald Grandmont se demande quand un changement au règlement de zonage sera à l'ordre du jour pour son secteur.

Mme Lucie Lebeau demande ce qu'il en sera de l'entretien d'été du chemin du Parc.

M. Gérard Chouinard, résident de la rue Chagnon, dit que l'eau du robinet sent le chlore.

M. Brulotte se questionne sur le creusage de fossés sur la rue des Pins.

M. Jacques Morissette fait mention de barrages de castors.

Mme Lise Dion se questionne sur ce qu'il en est du bassin de la Mésange.

M. Pierre Boutin fait part de ses constatations concernant la réfection des chemins des Boisés de la Héronnière.

M. Réal Gagnon se questionne sur l'éventuel achat d'une génératrice pour les mesures d'urgence de la municipalité.

M. Claude Désautels demande des précisions sur la résolution du canton de Stanstead concernant le « Wakeboard ».

M. Michel Hardy se questionne sur ce qu'il en est de la bande riveraine pour un terrain de la dimension du sien.

M. Marcel Lefebvre se plaint du fait que la collecte des ordures n'est qu'aux quatre semaines.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-09-328

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Ginette Bergeron, directrice générale adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale adjointe

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale adjointe